

COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Sous la Présidence de M. Claude KRAUSS, Maire

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 01

Membres présents : GEWINNER Myriam, WAGENTRUTZ Francis, RAEPPEL Mauricette, SCHENKBECHER Mathieu, MARTZ Audrey, KRUGMANN Jean-Luc, PASTOR Myriam, EHRHARD Dominique, BRAND Lucienne, HUYARD Daniel, CHARGE Morgane, HAMM Alain, FRITSCH Paul.

Membre absent excusé : ROSFELDER Nathalie

Procuration : ROSFELDER Nathalie à FRITSCH Paul.

Convocation du 15 février 2021

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **22 FEVRIER 2021** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

II.1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GEWINNER Myriam, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -

- DECIDE à l'unanimité, d'approuver le **compte administratif 2020 de la Commune**, clôturant comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement de l'exercice 2020	1.802.774,60
Recettes d'Investissement de l'exercice 2020	1.218.799,86
RESULTAT d'investissement de l'exercice : DEFICIT	<u>- 583.974,74 €</u>

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2020	754.693,13
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2020	963.542,77
RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice : EXCEDENT	<u>208.849,64 €</u>

REPORT DU RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 : <u>Excédent de fonctionnement total – déficit d'investissement capitalisé (550.357,93 – 390.120,45)</u>	<u>160.237,48 €</u>
---	----------------------------

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2019	<u>-390.120,45 €</u>
---	-----------------------------

RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 : <u>DEFICIT FINAL DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>-605.008,07 €</u>
--	-----------------------------

II.2 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT DE L'EHN

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GEWINNER Myriam, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,
- DECIDE à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2020 du lotissement communal d'habitation de l'Ehn, clôturant comme suit :

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020 :	
Section de fonctionnement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
Section d'investissement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
RESULTAT EXERCICE 2020	<u>Néant</u>
RESULTAT REPORTE DE 2019 :	
Déficit d'investissement	14 592,51 €
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2020 : DEFICIT	14 592,51 €

II.3 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT FOEGEL

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Myriam GEWINNER, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,
- DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 du lotissement communal d'habitation FOEGEL, clôturant comme suit :

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020 :	
Section de fonctionnement : DEPENSES	1.491.976,26 €
Section de fonctionnement : RECETTES	3.771.038,55€
Déficit de fonctionnement reporté de 2019	-667.757,48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice : Excédent	<u>1.611.304,81 €</u>
Section d'investissement : DEPENSES	2.285.197,60 €
Section d'investissement : RECETTES	1.985.609,75 €
Excédent d'investissement reporté de 2019	914.293,02 €
Résultat d'investissement de l'exercice : Excédent	<u>614.705,17 €</u>
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2020 : EXCEDENT	<u>2.226.009,98 €</u>

III.1 / BUDGET GENERAL 'COMMUNE' : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 durant la présente séance ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- constatant que le compte administratif présente :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	TRANSFERT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-390 120,45 €		-583 974,74 €	0,00 €	0,00 €	-974 095,19 €
				0,00 €		
FONCT	550 357,93 €	390 120,45 €	208 849,64 €	Recettes	0,00 €	369 087,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	369 087,12 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	369 087,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	369 087,12 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)	-974 095,19 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)	0,00 €

III.2 / BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE L'EHN » : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 durant la présente séance ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-14 592,51 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-14 592,51 €
				0,00 €		
FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes		0,00 €

.../...

.../...

*** DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-14 592,51 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		0,00 €

III.3 / BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FOEGEL » : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 durant la présente séance ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST	914 293,02 €		-299.587,85 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	614.705,17 €
				0,00 €		
FONCT	-667 757,48 €	0,00 €	2.279.062,99 €	Recettes		1.611.304,81-€

DECIDE A L'UNANIMITE, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		614.705,17 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		0,00 €

IV / IMPOTS LOCAUX 2021 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Par délibération du 5 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXE D'HABITATION	15,36 %
TAXE FONCIERE 'BÂTI'	8,35 %
TAXE FONCIERE 'NON BÂTI'	41,12 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 21,52% (soit le taux communal de 2020 : 8,35% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération, **à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),
- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TAXE FONCIERE 'BÂTI'	21,52 %
TAXE FONCIERE 'NON BÂTI'	41,12 %

V.1 / COMPTE DE GESTION DE M. le Receveur Municipal - Exercice 2020 - COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 'Commune' de M. le Receveur Municipal clôturant avec un **déficit final de 605.008,07 €** ;

inclus l'excédent global de fonctionnement reporté de 2019 de 550.357,93 € et le déficit d'investissement capitalisé de 2019 de 390.120,45 €.

V.2/ COMPTE DE GESTION DE M. le Receveur Municipal - Exercice 2020 – LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EHN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 du 'lotissement communal d'habitation de l'Ehn' de M. le Receveur Municipal clôturant avec un déficit final de 14.592,51 € se décomposant comme suit :

Déficit d'investissement de 14.592,51 € (résultat reporté de 2019).

V.3/ COMPTE DE GESTION DE M. le Receveur Municipal - Exercice 2020 – LOTISSEMENT FOEGEL

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 de M. le Receveur Municipal concernant le « Lotissement communal d'habitation Foegel – Extension » présentant un **excédent global pour l'année 2020 de 2 226 009,98 €** ;

Inclus le déficit de fonctionnement reporté de 2019 de 667 757,48 € et l'excédent d'investissement de 2019 de 914 293,02 €.

VI.1 / BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le budget primitif « année 2021 » de la Commune, présenté par M. le Maire Claude KRAUSS, clôturant comme suit :

➤ **1.137.000,00 Euros en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT.**

* Y compris :

- **en dépenses** : le « prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement » (**chapitre budgétaire 023**) de 245.000,00 € ;
- **en recettes** : le déficit de fonctionnement reporté de 2019 (**ligne budgétaire 002**) de -605.008,07 € ;

➤ **3.440.000,00 Euros en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, (dont crédits reportés de 2020 en dépenses de 462.000,00 €).**

* Inclus

- **en dépenses** : le déficit d'investissement reporté de 974.095,19 € (**ligne budgétaire 001**) ;
- **en recettes** : l'excédent de fonctionnement capitalisé de 369.087,12 € (**article 1068**) ;
- **en recettes** : le « virement de la section de fonctionnement vers l'investissement » (**chapitre budgétaire 021**) de 245.000,00 €.

VI.2 / BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT DE L'EHN

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2021 du « Lotissement Communal d'habitation de l'Ehn », présenté par Monsieur le Maire, Claude KRAUSS, clôturant comme suit :

. **1 123.000,00 Euros** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT ;

. **1 086.592,51 Euros** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, comprenant en dépenses le déficit d'investissement reporté de 2020 de 14.592,51 € (ligne budgétaire 001).

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne.

VI.3 / BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT FOEGEL

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE **à l'unanimité** le Budget Primitif 2021 du « Lotissement Communal d'habitation Foegel », présenté par Monsieur le Maire, Claude Krauss, clôturant comme suit :

➤ **4.555.000,00 Euros** en recettes et dépenses de **FONCTIONNEMENT**, comprenant en recettes l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 de 1.611.304,81 € (ligne budgétaire 002) ;

➤ **3.550.000,00 Euros** en recettes et dépenses d'**INVESTISSEMENT**, comprenant l'excédent d'investissement reporté de 2020 de 614.705,17 € (ligne budgétaire 001) ;

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne d'intégration et de variation de stock.

VII / VENTE A L'AMIABLE DE BOIS DE PEUPLIER A FAÇONNER PAR L'ACQUEREUR

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Suite à la proposition par M. l'Adjoint au Maire Francis WAGENTRUTZ, pour la vente à l'amiable de bois de « peuplier », au lieudit Langgraben, provenant de peupliers coupés le long de la route d'Erstein – côté route – sur une largeur de 10 mètres ;

après examen du dossier et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité

- **d'approuver** la vente à l'amiable de bois de peuplier à façonner par l'acquéreur, estimation de 6 stères, pour un prix global de 50,00 € (cinquante Euros), à M. Jean-Luc JOST, 60 C Rue de la Chapelle à Meistratzheim ;
- et **de charger** M. le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

VIII / BAUX RURAUX – DEMANDE DE TRANSFERT

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de la demande de M. WAGENTRUTZ Bernard– 2 Rue du Général Leclerc à INNENHEIM, pour le transfert au nom de son épouse Mme WAGENTRUTZ Josiane née METZ - des parcelles communales qui lui sont louées par la Commune d'un total de **776,41 ares**.

Ci-après, le détail des parcelles communales concernées situées à Meistratzheim :

Sections	Parcelles	Lieudits	Lots n°s	Nature de culture	surfaces (ares)
19	100	Langgraben		Terre	250,00
19	100	Langgraben		Terre	137,00
19	99	Neubrunnen		Terre	176,00
19	99	Neubrunnen		Terre	110,00
21	197	Weittmatt		Pré	11,41
19	101	Scheuergabel		Terre	92,00

IX/ LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE – LOT n° 02 : REVISION DU CONTRAT DE LOCATION

M. le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL la délibération du 06 décembre 2018 fixant le prix de location de la chasse communale pour la période de location allant du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Le montant de loyer du lot n° 02 – attribué à Monsieur Jean-Luc MUNCK s'élève à **7.500,00 € / an**.

Par lettre du 3 mars 2021, M. Jean-Luc MUNCK fait part des contraintes dues à la crise sanitaire du COVID-19 qui ont restreint et empêché le plein exercice de la chasse en 2020. En conséquence, il sollicite une réduction de 1.400,00 € du loyer du lot n° 02 de la chasse communale – dont il est titulaire – pour la saison de chasse 2021, à venir.

.../...

.../...

le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération :

DECIDE par treize voix pour et deux voix contre de M. Mathieu SCHENKBECHER et M. Dominique EHRHARD

- **DE FIXER** le prix de location du lot de chasse n° 02 à **6.100,00 €** / pour la période de location des baux de chasse allant du 2^{er} février 2021 au 1^{er} février 2022.
- et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

X / COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Le Maire, informe le CONSEIL MUNICIPAL des diverses autorisations d'urbanisme pour lesquelles ont été rendue des décisions depuis le 22 février 2021.

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
PERMIS DE CONSTRUIRE			
HINZELIN Christine	260 Rue Principale	Construction d'une garage annexe avec garage local piscine, logement à l'étage, piscine+ terrasse	Accord : 25/02/2021
ZILLER Cédric	Lot.Allmendplatz tr. 2 – 19 rue de la Niedermatt	Avancé du garage à 5,20m de la rue, création 1 lucarne façade SUD, modification fenêtre	Accord : 09/03/2021
TREMBLAY Emmanuel	Lot.Allmendplatz tr. 2 – 21 rue de la Niedermatt	Création piscine + abri de jardin	Accord : 09/03/2021
LEHN Laetitia	95 A Route d'Erstein	Transformation d'une annexe en logement, réhausse partielle de la toiture, création d'une terrasse et d'un châssis de toit et création et modification d'ouvertures	Accord : 10/03/2021
HERT Julien	Lot.Allmendplatz tr. 2 – 16 rue Foegel	Construction maison individuelle	Accord : 10/03/2021

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
DECLARATIONS PREALABLES			
FEX Jean-Marie	467 Rue des Vosges	Création 4 fenêtres de toit	Accord : 25/02/2021
HARTZ Edith	113 route de Valff	Mise en peinture façades	Accord : 26/02/2021

DIVERS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1. Travaux – Services Techniques

- M. Le Maire fait part de l'accord du Conseil Département du Bas-Rhin concernant l'instauration d'une limitation de vitesse à 40km/h dans le village. Une demande va désormais être formulée auprès de la Préfecture.

2. Associations

- M. Le Maire tient à remercier chaleureusement l'association des 3 Trèfles pour la fabrication et la mise en place de décorations de Pâques dans le village.

3. Communauté de Communes

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation du permis d'aménager de la Zone d'Activités du Bruch - délivré en 2011 à la Commune, puis transféré en 2018 à la CCPSO. Un nouveau permis d'aménager va être déposé par la CCPSO en avril 2021. Le délai d'instruction est de 3 mois pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2021. Dans le cadre de ce dossier, la Commune a été condamnée à verser 1.500 € d'indemnités à M. Philippe ISSENHUTH.

4. Personnel communal

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des absences exceptionnelles de personnels durant la semaine 11. Le secrétariat de la Mairie a dû être fermé en raison de l'absence des 2 secrétaires (l'une en congé et l'autre en garde enfant malade). M. Andres Pierre, en retraite au 1^{er} mai 2021 a effectué son dernier jour de travail le 18 mars 2021 (congé) et les 2 autres ouvriers communaux ont été en congé maladie.
- L'annonce pour le recrutement d'un employé communal polyvalent a été publiée et les candidatures seront reçues en Mairie jusqu'au 25/04/2021.

Intervention de M. Paul FRITSCH, Conseiller Municipal

M. Paul FRISCH salue la mise en place des autocollants aux couleurs de la Commune sur les véhicules communaux.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE